



Commune  
de  
La Neuveville



Commune  
mixte de Plateau  
de Diesse



Commune  
de  
Nods



PAROISSE CATHOLIQUE  
DE LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSÉ

Rue des Mornets 15/19  
Case postale  
2520 La Neuveville

### Assemblée de la paroisse catholique de La Neuveville, rue des Mornets 15

Judi 17 septembre 2020, 20h00  
grande salle paroissiale

1. Méditation
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 21.11.2019
4. Comptes 2019, rapport organe de révision
5. Election du nouveau président de l'assemblée de paroisse
6. Délégué du Synode
7. Travaux perspectives, décision crédit réfection du toit
8. Information de l'équipe pastorale et rapport du groupe missionnaire
9. Rapport de la Présidente du conseil
10. Divers



078 400 34 35 @caj\_district info@lecaj.ch

#### Retour au horaires habituels

Mardi 15h00 - 18h00  
Mercredi 13h30 - 17h30  
Judi 15h00 - 18h00  
Vendredi 15h00 - 23h00

#### Prestations disponibles sur demande ou sur RDV

- Service de soutien à l'orientation professionnelle
- Accompagnement individuel ou en groupe
- Entretien privés confidentiels
- Orientation vers des services spécialisés
- Développement de projets par les jeunes

Informations complémentaires et RDV au  
078 400 34 35, par mail ou les réseaux sociaux

#### Noctabus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctabus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctabus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour le complexe des écoles enfantine, primaire et à journée continue, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

#### CONCIERGE PRINCIPAL / E Degré d'occupation: 100 %

##### Mission :

Vous veillerez et assurerez l'entretien courant intérieur et extérieur des bâtiments scolaires et sportifs de ce complexe, de ses alentours, des jardins ainsi que du mobilier. A ce titre, vous organiserez et effectuerez avec votre équipe le nettoyage des locaux et des abords des bâtiments. Vous procéderez au balayage des cours de récréation, au déneigement et à la réparation des dommages. Vous assurerez une présence sur le site de l'école pendant les horaires scolaires et exercerez, en collaboration avec votre équipe de concierges, une surveillance générale des bâtiments et de ses abords. Vous garantirez le bon fonctionnement des bâtiments en collaboration avec la direction des établissements scolaires.

##### Exigences :

Vous êtes en possession d'un CFC d'agent d'exploitation ou d'une formation jugée équivalente. Vous disposez d'une expérience confirmée. Vous êtes dynamique, organisé, soigneux et discret. Vous avez le sens des responsabilités et êtes apte à travailler de manière indépendante au sein d'une petite équipe que vous dirigez. Vous êtes capable de réaliser des petits travaux de réparation et d'entretien courants. Vous êtes intéressé par la domotique. Vous avez de l'intérêt pour les enfants et êtes à même d'entretenir de bonnes relations avec l'ensemble des usagers, de faire preuve d'amabilité et de disponibilité ainsi que de faire face aux nombreuses sollicitations liées à une occupation intense des bâtiments scolaires et sportifs. Vous êtes en bonne santé et votre honorabilité est irréprochable.

**Entrée en fonction :** le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (une date d'entrée en service anticipée peut être envisagée).

**Traitement :** selon échelle des traitements du personnel communal.

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de Mme I. Moeschler, conseillère municipale (032 751 37 11 ou [isabelle.moeschler@neuville.ch](mailto:isabelle.moeschler@neuville.ch)).

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Mention "Conciergerie principale/e", Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au lundi 31 août 2020.

La Neuveville, août 2020 Le Conseil municipal

#### Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

#### Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) [cabinetdurgencesbienne.ch](http://cabinetdurgencesbienne.ch)

#### Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)  
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

### AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

En vertu du *Règlement de police administrative*, il est rappelé ce qui suit :

- Les propriétaires ou détenteurs de chien, sont tenus de les déclarer au bureau de la police administrative, où, une médaille leur sera délivrée; La taxe annuelle (CHF 75.-) est due pour chaque chien. La caisse municipale se charge d'envoyer les factures aux propriétaires.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés **par le propriétaire à AMICUS** soit par téléphone au 0848 777 100 ou par mail à [info@amicus.ch](mailto:info@amicus.ch). L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés à Amicus pas la commune.

Par la même occasion, quelques directives, reprises du Règlement susmentionné, vous sont énumérées:

- Celui qui détient des animaux est tenu de leur assurer des conditions d'hygiène et de soins répondant aux impératifs de la protection des animaux.
- Les animaux doivent être gardés et surveillés de manière qu'ils n'incommodent d'aucune façon le voisinage.
- **En ville et sur le domaine bâti, les chiens seront tenus en laisse. Leurs déjections seront enlevées par le détenteur.** A l'extérieur du domaine bâti, les chiens doivent rester constamment à la vue et sous le contrôle de la personne qui en a la garde.

Toute infraction aux prescriptions ci-dessus est passible d'une amende. Merci de vous y conformer.

Police administrative

### AVIS DE TRAVAUX PERTURBATIONS SUR LE TELERESEAU

Chers clients,

L'entreprise Video2000 est mandatée pour la modernisation du télé-réseau de La Neuveville. Ce qui pourra provoquer de possibles perturbations de tous les services télé-réseau sur notre commune. (TV numérique, la radio, l'accès Internet ainsi que la téléphonie fixe).

Ces travaux de maintenance / modernisation sont planifiés durant la période :

**de février à octobre 2020**

Nous vous demandons de réserver un bon accueil et de laisser entrer les techniciens mandatés.

Nous mettons un point d'honneur à fournir des services toujours plus performants et de qualité en investissant continuellement dans notre réseau.

Nous remercions d'avance notre clientèle de sa compréhension.

Le team du service de l'équipement

Police cantonale à La Neuveville  
031 638 88 60

## SIEL MISE AU CONCOURS

Le Syndicat intercommunal d'épuration des eaux du Landeron, de La Neuveville, de Lignières et de Nods met au concours le poste d'

### Employé d'exploitation pour la station d'épuration

Degré d'occupation: 100%

Afin de renforcer son effectif et en vue du départ à la retraite, en 2023, d'un collaborateur, le syndicat souhaite engager une personne dynamique qui suivra, de 2021 à 2023, la formation d'exploitant de Step (formation FES).

#### Activités principales

- Veiller au bon fonctionnement de l'ensemble des installations, via un système de mesure commande et réglage spécifique
- Exécuter toutes les tâches en rapport avec l'exploitation de la station d'épuration et des diverses infrastructures
- Assurer la maintenance périodique des infrastructures (nettoyages, lubrification, réglages, etc.)
- Participer au service de piquet à raison de 10 semaines par année (nuits, week-ends et jours fériés compris)
- Participer aux travaux de maintenance et de nettoyage des installations et ouvrages
- Participer à l'entretien des espaces extérieurs et des bâtiments
- Exécuter toutes les autres prestations nécessaires au fonctionnement optimal du traitement de l'eau

#### Exigences

- Etre issu d'un métier technique du bâtiment / idéalement être au bénéfice d'un CFC de monteur-électricien, installateur-électricien, mécanicien-électricien ou titre jugé équivalent, avec au minimum 5 ans d'expérience
- Fort intérêt pour les systèmes de mesure, commande et réglage, pour la pneumatique, pour la production d'énergies renouvelables et les processus chimique-physique
- Esprit d'initiative et d'entreprise, autonomie dans la réalisation des tâches
- Ouverture d'esprit aux nouveaux processus de traitement de l'eau et aux nouvelles technologies
- Capacité à faire face à des travaux salissants
- Maîtrise, en temps qu'utilisateur, des logiciels de bureautique
- Etre domicilié dans un périmètre d'intervention maximum de 30 minutes, par rapport à la STEP du Landeron

Entrée en fonction : 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou date à convenir

Traitement : selon statut du personnel communal et échelle des traitements de la Commune du Landeron

Renseignements : peuvent être obtenus auprès du chef de station, M. Jean-Claude Girard (032 751 31 19) ou du président du syndicat, M. Jean-Claude Scherler (078 606 68 58). Le cahier des charges et l'organigramme des services communaux sont à disposition sur le site Internet de la Commune du Landeron: [www.landeron.ch](http://www.landeron.ch)

Les offres de service, accompagnées d'un curriculum vitae et des copies de certificats/diplômes sont à adresser au Syndicat d'épuration SIEL, case postale 331, 2525 Le Landeron, ou par courriel ([step.landeron@bluewin.ch](mailto:step.landeron@bluewin.ch)), jusqu'au vendredi 28 août 2020.

## SYNDICAT DE COMMUNES DU CENTRE REGIONAL DE COMPETENCES ET DE PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS -2720 TRAMELAN

Convocation à l'assemblée des délégués du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois de Tramelan, selon l'article 12 du règlement d'organisation :

**JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 à 19h30**

**à la salle Communale  
de Court-La Valle 19, 2738 Court**

#### Ordre du jour

1. Salutations, appel
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du PV n° 60 de l'assemblée des délégués du 21 novembre 2019
4. Election du vice-président des assemblées
5. Rapport du cdt OPCJb
  - 5.1. Présentation du Vice-Commandant – instructeur OPCJb – M. Cyril Scheidegger
  - 5.2. Présentation de l'avancée des travaux "réorganisation"
  - 5.3. RÈTEX COVID-19
6. Comptes 2019
  - 6.1. Présentation des comptes
  - 6.2. Rapport des vérificateurs
  - 6.3. Approbation des comptes 2019
7. Crédit d'investissement de CHF 80'000 pour l'achat de matériel
8. Divers et imprévus

Tramelan, le 13 août 2020

Au nom de la Commission de Gestion du CRC et de la PCI du Jura bernois

Le Président :            Le secrétaire :  
Dave von Kaenel        Donovan Ducommun



## Nouvelles de l'administration

**La plus grande réserve forestière du canton devrait voir le jour sur le col du Grünenberg**

Le Conseil-exécutif approuve un crédit de 3,7 millions pour une réserve forestière qui s'étendra du Niederhorn au Hohgant, dans l'Oberland bernois. En créant cette réserve, qui abrite des espèces animales et végétales menacées, le canton franchit un pas important vers la réalisation de ses objectifs de biodiversité. Le projet sera mené à bien en 2021, à condition que les propriétaires de forêts l'approuvent.

Le projet de réserve forestière sur le col du Grünenberg touche les communes de Beatenberg, de Habkern et d'Eriz. Il s'étend sur près de 4500 hectares, dont deux tiers de forêts et un tiers de terres ouvertes, avec des zones marécageuses et des masses rocheuses. Parmi les surfaces boisées, 968 hectares seront classés comme réserve forestière totale et les 1876 autres comme réserve forestière partielle. Le Conseil-exécutif a approuvé pour cela un crédit de 3,7 millions de francs à l'intention du Grand Conseil. Celui-ci étudiera le dossier probablement lors de la session d'hiver.

Il s'agira de la plus grande réserve forestière du canton de Berne. Entre le Niederhorn et le Hohgant, des associations forestières rares seront préservées et les habitats d'espèces animales (p. ex. le grand tétras) et végétales menacées seront revalorisés. Le territoire se caractérise aussi par ses valeurs naturelles importantes, qu'une exploitation prudente a permis de conserver. La réserve forestière "Grünenbergpass" fera progresser la réalisation des objectifs cantonaux de biodiversité sylvoicole. Enfin, et surtout, elle ouvre des possibilités pour la recherche et l'observation de l'environnement.

### Exploitation ciblée de la réserve partielle, pas d'exploitation de la réserve totale

La surface de la future réserve appartient à 20 propriétaires forestiers, qui ont insisté lors des discussions préliminaires sur leur intention de négocier un contrat avec le canton. Les assemblées de propriétaires se tiennent actuellement et les contrats devraient être signés pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Aucune opposition à la création d'une réserve forestière n'a été déposée lors de la mise à l'enquête publique.

Dans une réserve totale, les propriétaires renoncent à toute exploitation pendant 50 ans et laissent la forêt se développer naturellement. Dans une réserve partielle, des interventions sylvoicoles sont prévues afin de préserver et d'enrichir les habitats d'espèces rares et menacées ainsi que les sites marécageux. Les propriétaires reçoivent des contributions par hectare et des contributions d'exploitation.

### Objectif : des réserves sur 10% de la surface forestière

Dans sa Politique forestière 2020, la Confédération a posé un objectif clair : 10% de la surface forestière totale seront des réserves à l'horizon 2030. En créant la réserve forestière "Grünenbergpass", le canton de Berne fait passer de 2,9% à 4,5% la part des réserves sur son aire forestière totale. La réserve bénéficiera d'un cofinancement de la Confédération au titre de la convention-programme Biodiversité en forêt pour la période 2020 à 2024 et pour les périodes qui suivront.

## Parler pour se libérer

Un entretien aide.

Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: [www.143.ch](http://www.143.ch)

  
**Tel 143**  
La Main Tendue





## Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

| Jours    | Matin         | Après-midi    |
|----------|---------------|---------------|
| Lundi    | 08h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Mardi    | 10h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Mercredi | 10h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Jeudi    | 08h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Vendredi | 10h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2020, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

| Jours | Du         | Au         | Raison           |
|-------|------------|------------|------------------|
|       | 25.12.2020 | 01.01.2021 | Vacances de Noël |

## Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

| Lundi         | Mercredi      | Samedi        |
|---------------|---------------|---------------|
| 10:30 – 11:30 | 16:30 – 18:30 | 09:00 – 11:30 |

### Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

## COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE CONVOCATION

à l'Assemblée communale  
le mardi 22 septembre 2020  
à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse  
(ouverture des portes à 19 heures  
pour enregistrement)

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 1'350'000.00 pour le raccordement de la STEP de Prêles au réseau d'épuration des eaux usées de Schernelz et mise hors service de la STEP

- Présentation du dossier
- Approbation du crédit d'engagement de CHF 1'350'000.00 pour le raccordement de la STEP de Prêles au réseau d'épuration des eaux usées de Schernelz

2. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 690'000.00 pour la planification de l'avant-projet et du projet de construction du raccordement de l'ARA am Twannbach au SIEL du Landeron

- Présentation du dossier
- Approbation crédit d'engagement de CHF 690'000.00 pour la planification de l'avant-projet et du projet de construction du raccorde-

ment de l'ARA am Twannbach au SIEL du Landeron

3. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 270'000.00 pour le réaménagement du ruisseau « Petit Bois » à Lamboing

- Présentation du dossier
- Approbation du crédit d'engagement de CHF 270'000.00 pour le réaménagement du ruisseau "Petit Bois" à Lamboing

4. Approbation d'un crédit-cadre total de CHF 700'000.00 (en remplacement du crédit de CHF 500'000 voté le 20 juin 2019), pour le renouvellement de la chaussée, la création d'un trottoir et l'assainissement des conduites communales entre les villages de Diesse et de Lamboing, portant sur

#### a. Variante 1

Réfection de la route cantonale et création d'un chemin piétonnier (variante standard OPC) à charge de l'Office des ponts et chaussées, à l'exception de la réfection des canalisations des eaux potables (CHF 305'000.00), usées (CHF 51'000.00) et du déplacement de la cabine électrique (CHF 14'000.00).

#### b. Variante 2

I. La réfection de la route cantonale et la création d'un trottoir, pour CHF 130'000.00

II. Les conduites d'eau potable, pour CHF 305'000.00

III. Les canalisations des eaux usées, pour CHF 51'000.00 et des eaux pluviales et la séparation des eaux de ruissellement (grilles) de la route cantonale (ajout par rapport au premier projet) de CHF 200'000.00

IV. Déplacement de la cabine électrique, pour CHF 14'000.00

- Présentation du dossier et choix de la variante
- Approbation du crédit-cadre total de CHF 370'000 (variante 1) ou de CHF 700'000.00 (variante 2) pour l'assainissement de la route Diesse-Lamboing

5. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 600'000.00 pour le raccordement des eaux usées des installations de la buvette de Jorat, à Lamboing, au réseau communal (PGEE prioritaire)

- Présentation du dossier
- Approbation du crédit d'engagement de CHF 600'000.00 pour le raccordement des eaux usées des installations de la buvette de Jorat, à Lamboing, au réseau communal (PGEE prioritaire)

6. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 430'000.00 pour le renforcement du réseau électrique de Lamboing, station transformatrice (ST) "Les Moulins", pour le raccordement d'une grande installation photovoltaïque

- Présentation du dossier
- Approbation du crédit d'engagement de CHF 430'000.00 pour le renforcement du réseau électrique de Lamboing, station transformatrice (ST) « Les Moulins », pour le raccordement d'une grande installation photovoltaïque

7. Vente de 3 parcelles nos 2151, 2171 et 2304, ban de Prêles et concernant le Plan de quartier Ch. des Artisans, au prix de CHF 60.00/m<sup>2</sup>

- Présentation du dossier
- Approbation de la vente des parcelles nos 2151, 2171 et 2304 au prix de CHF 60.00/m<sup>2</sup>

8. Modifications du Règlement communal sur les émoluments

- Permis de construire  
Art.35 – 1 Contrôle de la complétude et de l'exactitude du contenu de la demande  
Demande préalable : Emolument II, minimum CHF 150.00 ou selon facture du spécialiste
- Permis de construire  
Art.36 – 1 Examen des vices formels et

matériels manifestes

- Permis ordinaire : CHF 500.00  
Art.42 – Permis de fouille : CHF 150.00/ouverture

- Présentation des modifications
- Approbation des modifications du Règlement communal sur les émoluments

9. Approbation du Plan de quartier (PQ) "Les Epinettes", parcelle 2323 du ban de Prêles

- Présentation du dossier
- Approbation du Plan de quartier (PQ) "Les Epinettes", Prêles

10. Assermentation de nouveaux collaborateurs de la Commune

- Promesse solennelle de Mme Nadejda Thévoz (Crèche communale)
- Promesse solennelle de M. Bertrand Surdez Administration des finances

11. Informations du Conseil communal

12. Divers et imprévus

### Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet : [http://www.leplateaudediesse.ch/la\\_commune/assemblees\\_communales](http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révo-lus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

• En raison de la crise pandémique actuelle, le Conseil communal a adopté un certain nombre de mesures de protection, à savoir la garantie d'une distanciation physique des ayants droit, ainsi que la mise à disposition de masques chirurgicaux.

• Dans l'optique de pouvoir assurer le traçage et ainsi éviter une propagation de l'épidémie, nous procéderons au relevé de l'identité des coordonnées complètes de chaque citoyen présent.

• Afin de fluidifier l'enregistrement des ayants droit nous les invitons à se présenter dès 19 heures au Battoir de Diesse, afin de garantir l'ouverture de la session à l'heure dite.

• La participation de personnes vulnérables à l'Assemblée communale relève de la décision individuelle et est soumise à la responsabilité personnelle de chaque citoyen.

• Les personnes malades, vivant avec une personne malade ou ayant eu un contact étroit avec elle, sont invitées à rester à la maison, les recommandations de l'OFSP relatives à l'isolement et à la quarantaine s'appliquant en l'occurrence

Prêles, le 21 août 2020

## APPARTEMENT À LOUER À DIESSE

La commune met en location, pour le 1<sup>er</sup> octobre 2020, à la Route de Nods 2 à Diesse (école au centre du village):

Un appartement de 4 pièces, au 1<sup>er</sup> étage, avec galetas, place de parc et jardin privatif à l'arrière du bâtiment  
Loyer mensuel de Fr. 1'200.-  
(place de parc et charges comprises, sauf électricité).

En cas d'intérêt ou pour tout renseignement, merci de vous adresser à l'administration communale au 032 315 70 70.

L'administration communale



## PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES



### Stationnements du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020

- Diesse :** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00  
**Prêles :** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15  
**Lamboing :** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie, entre 14h30 et 15h30

29 août, 12 septembre, 26 septembre  
 L'administration communale

## COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE CONVOCATION

à l'Assemblée communale du mardi 25 août 2020 à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse (ouverture des portes à 19 heures pour enregistrement)

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte 2019 des Sapeurs-pompier du Plateau de Diesse
  - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2019
  - b) Approbation du compte 2019 des Sapeurs-pompier du Plateau de Diesse
2. Approbation du compte 2019 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
  - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2019
  - b) Approbation du compte 2019 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
3. Approbation du compte 2019 du Collège de district de La Neuveville
  - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2019
  - b) Approbation du compte 2019 du Collège de district de La Neuveville
4. Présentation des comptes communaux 2019
  - a) Introduction
5. Approbation du compte 2019 de la Commune mixte de Plateau de Diesse
  - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2019
  - b) Présentation des arrêtés de compte
  - c) Prise de connaissance du rapport succinct de vérification
  - d) Approbation du compte 2019 de la Commune mixte de Plateau de Diesse
6. Approbation du Règlement de la crèche communale "La Luciole"
  - a) Présentation du Règlement
  - b) Approbation du Règlement de la crèche communale "La Luciole"
7. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 610'000.00 pour le remplacement des conduites, mise en séparatif et assainissement des chemins des Charmilles et du Verger à Lamboing
  - a) Présentation du dossier
  - b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 610'000.00 pour le remplacement des conduites, mise en séparatif et assainissement des chemins des Charmilles et du Verger à Lamboing

8. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 312'000.00 pour la réduction des eaux claires parasites (ECP) dans le réseau des canalisations d'eaux mixtes à Lamboing

- a) Présentation du dossier
- b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 312'000.00 pour la réduction des eaux claires parasites (ECP) dans le réseau des canalisations d'eaux mixtes à Lamboing

9. Approbation des modifications apportées au Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétence (CRC) et de PCI du Jura bernois

- a) Présentation des modifications, qui consistent en la suppression des articles
  - 2, alinéa 3
  - 15, lettre e)
  - 23, alinéa 4
- b) Approbation des modifications apportées aux arts. 2, alinéa 3, 15, lettre e) et 23 al. 4 du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétence (CRC) et de PCI du Jura bernois

10. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 175'000.00 pour la création d'un "Pump-track", Les Joncs, Prêles

- a) Introduction par la commune
- b) Présentation du dossier par le Groupe de travail
- c) Demande de subventionnement auprès du Conseil du Jura bernois déposée et état actuel du financement participatif
- d) Approbation du crédit d'engagement de CHF 175'000 pour la création d'un «Pump-track» à Prêles

11. Assermentation de la nouvelle Conseillère communale élue le 1<sup>er</sup> mars 2020

- a) Promesse solennelle de Mme Catherine Favre Alves

12. Informations du Conseil communal

13. Divers et imprévus

### Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet : [http://www.leplateaudediesse.ch/la\\_commune/assemblees\\_communales](http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

• En raison de la crise pandémique actuelle, le Conseil communal a adopté un certain nombre de mesures de protection, à savoir la garantie d'une distanciation physique des ayants droit, ainsi que la mise à disposition de masques chirurgicaux.

• Dans l'optique de pouvoir assurer le traçage et ainsi éviter une propagation de l'épidémie, nous procéderons au relevé de l'identité des coordonnées complètes de chaque citoyen présent.

• Afin de fluidifier l'enregistrement des ayants droit nous les invitons à se présenter dès 19 heures au Battoir de Diesse, afin de garantir l'ouverture de la session à l'heure dite.

Le Conseil communal rend expressément attentifs les ayants droit au changement de l'heure de convocation à l'Assemblée communale, qui a été avancée à 19 h 30.

A noter que la prochaine Assemblée communale a d'ores et déjà été fixée au mardi 22 septembre 2020, toujours à 19 h 30 au Battoir de Diesse

Prêles, le 10 juillet 2020

## FERMETURE DU CH. DES SAIGNEULES LES HAUTS-DE-PRÊLES

Dans le cadre des travaux d'équipement des 6 parcelles des Hauts-de-Prêles y compris de la construction de la nouvelle route d'accès, le Ch. des Saigneules, entre les bâtiments 17a et 23, sera fermé à la circulation du 17 août au 28 août 2020. Une signalisation spécifique sera mise en place.

Nous comptons sur votre compréhension.

Administration communale

## VOTATIONS FÉDÉRALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir, dernière levée, ou dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance. Ne doivent pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

### ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. **N'oubliez donc pas de signer votre carte !**

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre.

Président : M. Frédéric Racine  
 Administration : Mme Christine Bueche

Bureau de vote  
 Dimanche 27 septembre 2020  
 de 10h00 à 12h00

Membres : Mme Martine Gauchat  
 M. John Dubois

Membres suppléant(e)s : M. Donato Egli  
 M. Joël Flück

Bureau de dépouillement  
 Dimanche 27 septembre 2020 dès 09h00

Membres : Mme Annina Frei  
 Mme Magali Gauchat  
 Mme Estèle Geiger  
 M. Pascal Favre-Bulle  
 M. Anthony Fridez  
 M. Jonathan Fuchs

Membres suppléant(e)s : M. David Fonseca da Cunha  
 M. Stéphane Gauchat

L'administration communale

**Stress scolaire?**  
 Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!

Petits ou gros soucis? Téléphone n° 147 SMS au 147 www.147.ch

PRO JUVEN TUTE  
 CONSEILS + AIDE 147  
 Banque pour les dons 80-3100-6



## AVIS À LA POPULATION RESTRICTION D'EAU



Suite à la sécheresse persistante et par manque de précipitations, **les réserves d'eau du SED et de la source de Lamboing diminuent très fortement.**

Pour garantir un approvisionnement suffisant de la population et du bétail dans les prochaines semaines, et pour conserver un minimum de réserve en cas de sinistre, les mesures suivantes sont à **prendre immédiatement** :

### IL EST FORMELLEMENT INTERDIT

- D'ARROSER LES PELOUSES ET LES JARDINS (tuyaux, jets d'eau, etc.)
  - DE LAVER LES VOITURES
  - DE REMPLIR LES PISCINES
  - ETC...

Nous invitons donc la population à prendre des mesures pour limiter sa consommation d'eau en :

- remplaçant les bains par de courtes douches,
- ne laissant pas couler l'eau du robinet,
- veillant à remplir les lave-vaisselle et lave-linge avant de les faire fonctionner.

### Ceci jusqu'à nouvel avis

Nous comptons sur la discipline et la compréhension de chacun et vous en remercions d'avance.

ADMINISTRATION COMMUNALE

### CONGÉLATEUR PUBLIC À DIESSE

Il y a encore quelques casiers disponibles au congélateur public de Diesse.

Il s'agit de casiers de 100, 150 et 200 litres qui sont à la disposition de la population au prix d'une location annuelle de CHF 50.00 par 100 litres.

En cas d'intérêt, il vous suffit de remplir le talon ci-dessous et de nous le retourner.

L'administration communale (032 315 70 70) se tient évidemment à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

#### Talon de réponse pour le congélateur public

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Localité : .....

No de tél. : .....

100 litres à CHF 50.00 / année

150 litres à CHF 75.00 / année

200 litres à CHF 100.00 / année

*A retourner à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles*

**Consultez gratuitement  
la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)**



## Nouvelles de l'administration

### Journées européennes du patrimoine des 12 et 13 septembre

Les Journées européennes du patrimoine auront lieu les 12 et 13 septembre 2020. Avec pour thème la "Verticalité", elles abordent des questions soulevées par le débat sur la densification des villes, des villages et du bâti. Elles nous invitent à réfléchir à l'importance de privilégier la qualité dans l'aménagement des zones résidentielles et de l'espace.

En 2045, la Suisse pourrait compter 10 millions d'habitants. Ils devront travailler, se loger et se reposer. Les besoins d'espaces habitables et de mobilité ne cessent d'augmenter. Dans le même temps, l'étalement urbain doit être stoppé. En Suisse, l'équivalent de huit terrains de football est "bétonné" chaque jour. Le temps est venu de passer à l'urbanisation interne et de densifier à la verticale.

**Patrimoine architectural bâti et densification**  
Les Journées du patrimoine 2020 nous interpellent:

continuer à bâtir, mais de quelle manière ? Quelles leçons tirer du passé ? Comment favoriser le bien-être ? Les réponses à ces questions feront ressortir des conflits d'intérêts entre protection du patrimoine bâti, besoins de la population et densification urbaine. Pour que les individus se sentent à leur aise dans un environnement densifié, celui-ci doit être de très bonne qualité. L'importance du patrimoine architectural bâti est un autre aspect du problème dont il faut tenir compte.

#### Le programme dans le canton de Berne

Les visites sont organisées par le Service des monuments historiques, le Service archéologique du canton de Berne et d'autres institutions qui s'intéressent à l'héritage culturel. Dans le canton de Berne, ce sont notamment les départements culturels des grandes villes et les institutions comme Patrimoine bernois ou Châteaux bernois. Le thème retenu cette année convient parfaitement à la «Bondeli-Haus», qui a été successivement maison de vigneron puis villa suburbaine. Une fois transformée, elle pourra accueillir cinq appartements. Dans le château de Berthoud, des dortoirs ont été

aménagés dans les anciennes cellules carcérales et à Kallnach, les visiteurs peuvent se lancer sur les traces des Celtes. Leurs sites funéraires, des collines artificielles de pierres et de terre, ont été utilisés pendant des siècles et rebâties à plusieurs reprises. A Bienna, des efforts importants ont été consentis depuis les années 1960 pour densifier l'habitat. Plusieurs balades mènent aux quartiers qui témoignent de ces transformations.

#### Consignes de sécurité en temps de pandémie

Les Journées du patrimoine sont conçues pour devenir des expériences inoubliables. La santé des participants est une priorité absolue, si bien qu'un plan de sécurité a été élaboré pour l'occasion. Le programme est moins étoffé que celui des années précédentes. Une inscription est obligatoire pour bon nombre de visites.

Pour plus d'informations sur les manifestations  
[www.be.ch/monuments-historiques](http://www.be.ch/monuments-historiques)  
[www.venezvisiter.ch](http://www.venezvisiter.ch)



## HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

Vous trouvez toutes les informations relatives à la déchetterie sur le site [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch) ou par le biais de l'application pour smartphone, ou sur le calendrier des déchets que vous avez reçu en début d'année



à télécharger dans l'AppStore ou sur Googleplay  
**ADMINISTRATION COMMUNALE**

### RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

**21 et 22 août 2020**

**A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.**

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

**RAPPEL IMPORTANT :** le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

### Avis de construction

**Requérant :** Daniel Sauser, Chemin de Chuffort 5, 2518 Nods

**Auteur du projet :** Max Basler, Architecte, Bachstrasse 15, 5000 Aarau

**Projet :** Extension et agrandissement du bâtiment existant en façade Sud pour le stockage de la paille et installation de 4 boxes pour chevaux, sur RF 3168 du ban de Nods, La Fiette 282, 2518 Nods

**Zone :** Agricole

**Dérogation :** Aucune

**Dimensions :** suivant plans et profils

**Protection des eaux :** Au

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 21.08.20

**Administration communale**



### ANNONCE DE COUPURE D'ELECTRICITE

Afin de procéder à des travaux de maintenance, le courant sera coupé dans tout le village le

**Samedi 29 août 2020 de 08 h 00 à 16 h 30**

Nous vous recommandons de planifier les opérations programmées (par ex., pour les fours ou les machines à laver) et les travaux sur ordinateur afin qu'ils soient terminés avant l'interruption de courant. Les appareils sensibles utilisés dans les domaines des systèmes informatiques, des télécommunications ou de l'électronique de loisirs, devront si possible être déconnectés du réseau et reconnectés une fois la tension de réseau rétablie. Veuillez vérifier l'heure et la date sur les appareils munis d'un tel système.

Si vous possédez une installation destinée à injecter du courant sur le réseau (photovoltaïque etc.) celle-ci se déconnectera automatiquement du réseau. Veuillez donc la contrôler une fois le courant rétabli.

Les heures d'interruption et de rétablissement sont indicatives. Des circonstances particulières pourraient les modifier.

Nous vous remercions de votre compréhension.

**Administration communale**

### ORDONNANCE SUR LES TARIFS ÉLECTRIQUES

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998

Lors de sa séance 18 août 2020, le Conseil communal de Nods a adopté l'ordonnance fixant les tarifs électriques pour 2021. Cette ordonnance entrera en vigueur 01.01.2021, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

L'ordonnance est consultable auprès de l'administration ou sur le site internet [www.nods.ch](http://www.nods.ch).

#### Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

**Administration communale**

### FSG NODS - MESSAGE IMPORTANT

La société de gym de Nods vous annonce que les leçons de gym pour les enfants ne reprendront pas la semaine du 24 août 2020 faute de moniteurs.

Nous sommes à la recherche de 2 personnes motivées à encadrer les enfants de la société.

Les cours reprendront uniquement lorsque nous aurons trouvés ces 2 moniteurs.

Vous pouvez prendre contact avec la responsable jeunesse : Corinne au 079 254 22 39

Nods le 17 août 2020

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)



### PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS ASSEMBLÉE DE PAROISSE

**Lundi 28 septembre 2020  
à 20 heures à l'église de Nods**

#### Ordre du jour

1. Accueil et salutations
2. Message de la pasteure, Mme Solveig Perret-Almelid
3. Information de M. Michel Walthert en ce qui concerne l'administration extraordinaire de la paroisse de Nods instituée par arrêté du Conseil-exécutif du 1.7.2020
4. Rapport de la pasteure
5. Comptes 2019 de la paroisse (présentation, rapport des vérificateurs, acceptation et décharge)
6. Présentation du décompte final des travaux de réfection du toit de l'église (crédit d'engagement de CHF 190'000 accepté par l'assemblée du 18.3.2019)
7. Présentation du décompte final relatif aux travaux de mise aux normes de la sortie de secours de l'église (crédit d'engagement de Frs 10'000.- accepté par l'assemblée du 24.6.2019)
8. Rapport annuel de la catéchète
9. Engagement de la nouvelle administratrice des finances
10. Divers et imprévus

Si les conditions sanitaires imposées en marge de la pandémie de Corona virus le permettent, une collation sera servie à l'issue de l'assemblée.

Conformément à l'article 68 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement durant 20 jours, soit du 5 au 26 octobre 2020.

Pour le consulter, les intéressé-e-s voudront bien s'adresser à Mme Liliane Darioly, administratrice.

Les administrateurs de la paroisse  
Liliane Darioly      Michel Walthert

**LES ADDICTIONS  
NE SONT PAS  
UNE AFFAIRE  
PRIVÉE.**

**L'ADDICTION NOUS  
CONCERNE TOUS.  
BRISONS LE TABOU !**

**APPELEZ-NOUS !  
0800 105 105  
[www.addictionsuisse.ch](http://www.addictionsuisse.ch)**



ADDICTION | SUISSE

## 11 / Paroisses

### Paroisse réformée de La Neuveville

Cultes dans les homes

Tous les vendredis à 10h à Mon Repos et 10h45 à Montagu

Dimanche 23 août

Culte à la Blanche-Eglise à 10h (heure définitive)

John Ebbutt, pasteur avec Marion Delannoy qui nous palera de son engagement au Togo durant plus de 2 ans et demi. Merci de votre présence à chacun !

Mercredi 26 août

Prière et partage biblique à 10h à la salle Schwander.

Dimanche 30 août

culte régional à 10h à Diesse au jardin extraordinaire des Meyers. Rendez-vous à 9h45 au Battoir de Diesse ou à 9h30 devant la Coop pour monter en voiture.

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service :

Pasteur John Ebbutt, tél. 032 751 28 57

Diacre Jean-Marc Leresche, tél. 079 655 73 09

Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, tél. 032 315 11 53

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch) - [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)  
et [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

### Kirchgemeinde Pilgerweg Bielsee

Sonntag, 23. August

11.00 Uhr, Pavillon St. Petersinsel: Gottesdienst. Mit Joanne Baratta (Akkordeon) und Pfrn. Corinne Kurz.

Anschliessend Apéro.

Pikettdienst und Seelsorge

10. bis 31. August: Pfr. Peter von Salis (Tel. 078 741 37 64)

[www.kirche-pilgerweg-bielsee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielsee.ch)

### Paroisse catholique de La Neuveville

Secrétariat de la paroisse catholique de La Neuveville

Le secrétariat de la Paroisse Notre-Dame de l'Assomption, à la rue des Mornets 15, est actuellement en restructuration. Le numéro de téléphone habituel, 032 751 28 38, est toutefois toujours valable. Vous pouvez aussi contacter le théologien en pastorale, Yannick Salomon, au 079 352 38 12.

Messes

Dimanche à 10h à Notre-Dame de l'Assomption

Ateliers bibliques

L'abbé Bernard Miserez animera deux ateliers bibliques autour des récits des origines, ouverts à tous, les jeudis 16 et 23 septembre 2020 à 20h dans la grande salle de la Paroisse catholique de La Neuveville (Mornets 15).

Entrée libre. [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)

### Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 23 août

Culte à La Neuveville, 10h

Culte au jardin de Mme et M Meyer

Dimanche 30 août, 10h00, célébration dans le magnifique jardin au labyrinthe à Diesse avec la participation d'une harpiste. En cas de mauvais temps, la célébration aura lieu à l'église, infos au 032 315 27 37 ou [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch) (voir annonce)

Conférence pour des multinationales responsables

Mercredi 2 septembre à 19h30, Battoir de Diesse, reportage sur les méfaits d'une multinationale dont le siège est en Suisse et discussion avec Mme Alexia Rossé de Pain pour le prochain et de M. Pierre Bühler, professeur de théologie. Entrée libre, collecte à la sortie

Contact

Pasteur : Stéphane Rouèche, [stroueche@gmail.com](mailto:stroueche@gmail.com)  
032 315 27 37 / 079 429 02 80

Conseil paroissial : M. Lucas Bau, Sous-Banbois 16, 2515 Prêles, 078 922 80 57

[www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

### Paroisse de Nods

Dimanche 23 août

La Neuveville, 10h, culte

Vendredi 28 août

9h, salle de paroisse, prière

Dimanche 30 août

10h, Diesse, culte régional

Contacts

Pasteur : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - [solveig.p.a@bluewin.ch](mailto:solveig.p.a@bluewin.ch)

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

### Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 10h culte en live visible depuis le site

[www.labri.ch](http://www.labri.ch) - Tél : 032 751 36 65

### Eglise Adventiste - Services à Bienne

Samedi 15 août - Services à Bienne

9h30 : Partage de la parole

10h30 : Culte, avec le pasteur Jean-Pierre Réchal

### CULTE AU JARDIN EXTRAORDINAIRE

Dimanche 30 août, 10h à Diesse  
Participation d'une jeune harpiste

Avec ses étangs, son labyrinthe, sa verdure et ses couleurs, le jardin de Betty et Marcel Meyer est un coin magnifique, particulièrement propice à la méditation, à l'émerveillement et à la célébration d'un culte.

Infos pratiques

Merci de parquer votre voiture au Battoir de Diesse ou sur le parking de la paroisse (5-10mn de marche). Possibilité de venir déposer des personnes, puis d'aller ensuite sur l'un des parkings.

Les règles de distanciation seront respectées, des masques à disposition pour celles et ceux qui le souhaitent.

La célébration sera suivie d'une collation.

En cas de pluie, le culte se déroulera à l'église de Diesse, informations dès le vendredi précédent, soit sur le site [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch) soit au 032 315 27 37.

Venez nombreux dans ce petit paradis !

### Paroisses réformées Diesse-Lamboing-Prêles & Nods

**RAPPEL KT CYCLE II 7H et 8H**  
Rencontre des parents le 7 septembre 2020  
à 20h, salle de paroisse de Nods

Si malgré notre vigilance, des parents n'ont pas reçu le programme, merci de prendre contact avec la catéchète professionnelle, Sarah Holzmann au 079 654 63 58

## Instantané !

La musique adoucit les mœurs

Il paraît que les plantes sont sensibles à la musique. Qu'un air du printemps des 4 saisons de Vivaldi leur donne la verte tige... Il semblerait même que passer du Mozart à des vaches augmenterait la production laitière ! Cela vous fait sourire ? Une chose est sûre : nous sommes tous sensibles aux vibrations. Le Dr en médecine Masuru Emoto a effectué des recherches en exposant de l'eau à des vibrations positives et négatives. De la musique classique mais aussi du heavy metal. En gelant ensuite "l'eau musicalisée" puis en photographiant les cristaux qui s'étaient formés, il a découvert qu'une musique harmonieuse donnait naissance à des structures équilibrées tandis que la cacophonie montrait un chaos complètement déformé.

L'eau contiendrait ainsi une mémoire qui réagit aux sons et vibrations, mais bien plus aussi aux pensées et aux émotions qui peuvent la transformer. On a en effet réalisé qu'un cristal d'eau peut devenir magnifique lors qu'il est confronté à des pensées positives.

Si l'être humain est composé à 70 % d'eau, alors il est certain que toutes les bonnes vibrations peuvent aussi le toucher profondément : une musique qui donne la joie de vivre, évidemment, mais bien plus une parole qui coule librement,

## Adresses utiles

### Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

### Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

Visitez notre site Internet : [www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mardi de

8h30 à 12h et le jeudi de 13h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou

par mail : [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch). Vous pouvez contacter

l'assistant pastoral, Yannick Salomon 079 352 38 12 ou le

secrétariat de Sainte-Marie à Bienne au 032 329 56 01.

[www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pas-torale-catholique-de-bienne-la-neuveville/](http://www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pas-torale-catholique-de-bienne-la-neuveville/)

### Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture

de l'administration.

### Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

### Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale,

réouverture début avril). Infos et manifestations sous :

[www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch). Courriel : [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch)

Tél. 032 494 53 43

## Musées / Agenda

### Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

A la suite des décisions du Conseil fédéral, nous avons le plaisir de vous informer que le musée a ouvert ses portes au public depuis le samedi 16 mai de 14h30 à 17h30.

Dès le 13 juin 2020, vous pourrez venir visiter notre nouvelle exposition temporaire "La quadrature du cercle. L'expo qui vaut des tours". Pour tous renseignements :

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

16 mai au 31 oct. : Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h.

Exposition : Oskar Binz – peintre, poète, architecte (1895 – 1957).

Renseignements : Tél. 032 315 21 32

[www.rebbaumuseum.ch](http://www.rebbaumuseum.ch) - [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.



un amour en forme d'étoile, un pardon qui modifie le mensonge et le mal en pureté, un merci qui jaillit du fond du coeur, un sourire qui est beauté, une foi toute cristalline qui peut se mettre à prier.

Alors espérons juste ne casser les oreilles de personne, mais gardons confiance que tout peut toujours encore changer à l'intérieur de nous et des autres : il faut juste regarder un peu plus eau.

John Ebbutt, pasteur